

VILLE DE VERNOUILLET
TARIFS SCOLAIRE - EXTRASCOLAIRE - PERISCOLAIRE
PROPOSITION

Tarifs 2023

La RESTAURATION SCOLAIRE

Repas - Enfants - Restauration Scolaire - Maternelles

Objet de la facturation	Facturation	Quotient familial tranches:	Rappel - Tarifs facturés 2022		Tarifs 2023		Taux de TVA en vigueur
Repas - Enfants - Maternelles	La FAMILLE / ELEVES Vernolitaïns et Hors Commune	1	1,40	3,60	1,40	3,60	EXONERATION
		2	3,61	4,00	3,61	4,00	
		3	4,01	4,23	4,01	4,23	
		4	4,24	4,49	4,24	4,49	
		5	4,50	5,00	4,50	5,00	
		6	5,01	5,38	5,01	5,38	
		7	5,39	6,00	5,39	6,00	

Repas - Enfants - Restauration Scolaire - Élémentaires

Objet de la facturation	Facturation	Quotient familial tranches:	Rappel - Tarifs facturés 2022		Tarifs 2023		Taux de TVA en vigueur
Repas - Enfants - Élémentaires	La FAMILLE / ELEVES Vernolitaïns et Hors Commune	1	1,40	3,60	1,40	3,60	EXONERATION
		2	3,61	4,00	3,61	4,00	
		3	4,01	4,23	4,01	4,23	
		4	4,24	4,49	4,24	4,49	
		5	4,50	5,00	4,50	5,00	
		6	5,01	5,38	5,01	5,38	
		7	5,39	6,00	5,39	6,00	

Repas - Adultes - "Scolaires"

Objet de la facturation	Facturation	Bénéficiaires - Débiteurs	Rappel - Tarifs facturés 2022	Tarifs 2023		Taux de TVA en vigueur
Repas - ADULTES	Le Bénéficiaire	Enseignant	6,32 €	6,32 €		EXONERATION
		Stagiaire de l'Éducation Nationale				

VILLE DE VERNOUILLET
TARIFS SCOLAIRE - EXTRASCOLAIRE - PERISCOLAIRE
PROPOSITION

Tarifs 2023

Le RESTAURANT D'ENTREPRISE						
Activité Principale						
Objet de la facturation	Facturation	Bénéficiaires - Débiteurs	Rappel - Tarifs facturés 2022		Tarifs 2023	Taux de TVA en vigueur
REPAS PRIS AU RESTAURANT D'ENTREPRISE	Le Bénéficiaire	Personnel Communal, CCAS (2)	3,19 €		3,19 €	EXONERATION
	Entreprises, Administrations locales, Associations liées au restaurant par convention (associées):					
	Mairie de DREUX	Agents de la Ville de DREUX	8,50 €		9,35 €	EXONERATION
	Agglomération du Pays de Dreux	Agents de l'Agglomération du Pays de Dreux				
Le Bénéficiaire	Repas intervenants, Partenaires extérieurs, Autres bénéficiaires					
REPAS de NOËL	Le Bénéficiaire	Repas organisé en décembre pour le restaurant d'entreprise	10,72 €		10,72 €	

(1)	Les repas des stagiaires , travaillant pendant l'heure du repas, sont pris en charge par la mairie de Vernouillet
(2)	Participation du Comité d'Œuvres Sociale de la mairie de Vernouillet à déduire (pour tous ses adhérents)
(3)	Avantage en nature accordé aux stagiaires parce qu'ils ne sont pas rémunérés (repas payés par la ville)